

Eau-Secours-Briançonnais

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 août 2022.

Notre assemblée Générale, faisant aussi office de réunion publique, s'est tenue à partir de 18h au Monétier. 25 personnes étaient présentes. Nous avons reçu un certain nombre de messages d'adhérents nous assurant de leur soutien mais indisponibles à la date choisie. L'année prochaine nous tâcherons de choisir pour l'AG une date un peu en dehors du « coup de feu aoûtien ».

- - -

En introduction, notre président remercie de leur présence tous les participants, qu'ils soient adhérents de l'association ou simplement intéressés par les sujets que nous allons traiter.

Plusieurs membres du Conseil d'administration sortant ont ensuite présenté les différents chapitres à l'ordre du jour.

En préambule (présenté par Maurice).

Nous savons tous que la situation sur le plan mondial est loin d'être brillante : guerres et dérèglement climatique, ...

- et plus de 750 millions d'habitants de cette planète sont privés d'eau ; de plus pour eux, quand ils en disposent, elle n'est souvent pas potable ;
 - 1,3 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires ; et les instances officielles s'en délaissent .
- Résultat : famines, maladies, épidémies, conflits

L'eau est une ressource vitale, indispensable pour tout être humain, c'est un bien patrimonial, public, fragile, qu'il nous faut sauvegarder partout, ... et partager !

En France la pénurie d'eau sévit dans beaucoup d'endroits, la ressource est convoitée, disputée.

Mais l'eau n'est pas une marchandise et elle ne doit pas être soumise à marchandisation ! L'assainissement est le corollaire de l'approvisionnement en eau potable et comme tout service public, il ne doit pas être privatisé au service des multinationales qui s'empiffrent.

Sur le plan local, il nous faut veiller aux regroupements imposés des régies autonomes municipales (Loi NOTRe), en sus de notre bataille engagée contre la SEERC /SUEZ, et des dialogues difficiles avec la Comcom.

Nous maintenons notre revendication de réels services publics de l'eau et de l'assainissement, gérés démocratiquement pour une prestation de qualité et au plus près des coûts réels.

Actuellement nous en sommes loin !

Rapport d'activité depuis la dernière AG (du 16/08/2021 à ce jour).

A. Le travail dans l'association (présenté par Danièle) :

Les activités de l'association sont très ralenties depuis la prise en main des affaires par le Président de la CCB Mr Murgia qui refuse depuis le début de sa prise de fonction tout dialogue puisqu'« il ne discute pas avec ceux qui sont dans les procédures judiciaires ». Mais il omet de dire que c'est par manque de concertation dès son arrivée que nous avons été obligés d'en passer par cette voie que nous regrettons. Yves va développer pour ceux qui ne sont pas au fait de cette question.

Les membres du CA présents sont actifs chacun dans un domaine ce qui permet de se répartir les tâches.

Yves est à la manoeuvre pour remotiver les troupes en période sèche !

Gaby suit les comptes et la trésorerie.

Françoise nous reçoit régulièrement chez elle pour les CA

Patrick Luberne, malheureusement absent ce soir qui gère les contacts avec l'avocate depuis 1 an déjà ainsi qu'avec les 2 maires de Val des Prés et Villar St Pancrace qui nous accompagnent dans cette aventure judiciaire et avec qui nous partageons les frais d'avocat selon une clé de répartition .

Des réunions Zoom sont programmées avec l'avocate et les 2 maires.

En parallèle des recherches sont à effectuer pour retrouver des pièces à mettre au dossier demandées par l'avocate.

Sur l'invitation du maire de Villar St Pancrace nous participons à la CCSPL /EAU de sa commune. Yves, Pierre et moi même participons à ces réunions qui nous permettent aussi de glaner quelques autres informations auprès de l' élu . (CCSPL: commission consultative des services publics locaux)

Nous essayons aussi Yves et moi de continuer sur Monétier le travail sur la tarification de l'eau mise en place par la municipalité précédente. Aucune avancée significative à ce jour car peu de retour des élus à nos demandes de consultation des dossiers. La participation démocratique des usagers n'est pas vue d'un très bon oeil.

Au secrétariat Danièle et Françoise font le maximum pour répondre aux sollicitations quand elles sont dans notre champ d'action: des demandes de la part d'adhérents qui se trouvent face à des problèmes sur leur facture. Un projet de la construction d'un refuge sur la commune de St Chaffrey au lieu dit « Les Tronchets » inquiète des habitants par rapport à la ressource en eau disponible sur ce versant. Une association a été créée aux dernières nouvelles.

Patrick Rey nous accompagne dès que son travail le permet notamment à l'invitation de la CCB le 12 juillet pour une CCSPL le 19 juillet sur l'assainissement ! Branle bas de combat pour trouver 2 ou 3 administrateurs d'ESB en cette période de vacances . Cela demande un travail de préparation qu'ils ont fait avant la réunion . Yves va vous en parler !

Notre président Yves a accordé une interview à la radio Fréquence Mistral.

Notre site internet a subi des dégâts et demande une remise en état ou plutôt un nouveau site qui est en construction . Yves et Danièle y passent du temps.

En juin de cette année vous avez du recevoir un mail qui faisait le point sur nos actions juridiques. Et un mail d'invitation à l'AG.

J'ai fait un petit sondage auprès de nos adhérents sur les communes de la CCB concernant la facturation de l'eau et l'assainissement . Il en ressort qu'on est loin d'une facturation uniforme sur la CCB. Et que ds certaine commune comme a Cervières les dates de facturation ne sont pas les mêmes pour l'eau et l'assainissement. Difficile pour l'utilisateur de s'y retrouver.

Après 15 ans de facturation pour l'assainissement nos factures devaient être identiques sur tout la CCB mais d'après le dernier rapport de la SUEZ il n'en est rien.

L'association manque de visibilité dans le public et auprès des usagers, nous en sommes conscients. Cela demande un investissement humain que nous n'avons pas et qui s'amenuise au bout de ces 15 ans de bataille. **C'est pour cela que je me permets de faire appel à vos compétences diverses** (sans pour cela s'investir dans le Conseil d'administration). Si quelqu'un d'entre vous se sent l'âme d'un animateur pour prendre en charge l'organisation de distribution d'informations sur les marchés ou tout autre lieu à des périodes sensibles, sur le territoire de la CCB, **nous serions ravis de fournir la logistique (tracts, affiches, réunions publiques locales) et notre présence si nécessaire.**

B. La DSP Assainissement CCB / SEERC-SUEZ (présenté par Yves) :

Sur notre action au Tribunal administratif (conjointement avec VdP et VSP) :

Selon les informations obtenues auprès du Tribunal administratif, l'avocat de la CCB n'aurait pas encore présenté son mémoire en réponse à notre requête. Du fait du temps passé, ceci vaudrait acceptation par lui de nos arguments, et affaiblirait donc la position de la CCB.

Mais selon la DGS de la CCB, cet avocat aurait répondu au TA « depuis un certain temps » ...

Mystère !

En tout cas, notre avocate va relancer notre dossier auprès du TA en septembre, en y ajoutant quelques arguments (notamment : les dispositions sur les eaux pluviales n'ont eu aucune application, ni budgétaire ni financière, en 2021).

Sur l'enquête de la Chambre régionale des comptes :

Cette enquête a été conduite fin 2021 et début 2022 sur différents domaines d'activités de la CCB, dont l'assainissement. Nous attendons avec intérêt de connaître les conclusions du Commissaire enquêteur. Notre dossier juridique lui avait été communiqué pour information.

Son rapport doit être maintenant finalisé, mais nous ne l'avons pas encore vu. A suivre.

Sur la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) qui s'est tenue le 19/07/2022 pour l'examen du rapport de la DSP Assainissement 2021 :

- nous avons réitéré notre demande que la DSP Assainissement fasse l'objet d'une CCSPL spécifique, et que soit mise au travail la CCF (Commission de contrôle financier). Une heure par an sur cette DSP ne suffit pas !

- nous avons soulevé plusieurs demandes de clarification sur des sujets « techniques » : différences entre les factures selon les communes, indice de connaissance du réseau, taux de renouvellement du réseau de 0,22% (2,7 km renouvelés en 5 ans sur un linéaire de 247 km), contrôles sur pièce/sur place effectués par la CCB en 2021, coût du financement des travaux concessifs, habitude de préavis pour les visites de contrôle des autorités ...

Dans la plupart des cas, les réponses n'ont pas été données en réunion, et nous seront communiquées ultérieurement.

- nous avons à nouveau soulevé le problème du coefficient K, en le comparant à l'indice général des prix (entre 2020 et 2021 : 4,30% contre 1,23% ; entre 2015 et 2021 : 37,6% contre 19,9%).

M. Hermitte ayant indiqué qu'un avenant n°3 est en cours de préparation, nous avons demandé (à nouveau) que la partie fixe de K soit portée de 0,15 à 0,40 et ce d'autant plus que nous sommes entrés dans une période d'inflation élevée.

- sur le compte financier présenté dans le rapport de SUEZ, nous avons fait valoir qu'il était faux : le « résultat » devrait être + 350KE et non - 687KE ! Ceci du fait de la ligne « Pertes sur créances irrécouvrables et risque de recouvrement : 1 143 KE » qui n'a pas de justification (... ce dont convient le représentant de SUEZ !).

Et sur une information maladroite de ce dernier, nous avons fait apparaître que cette distortion pouvait relever de la fraude fiscale. Nous allons voir avec notre avocate s'il y a lieu de donner suite, peut-être sous la forme d'un signalement aux services fiscaux.

Prochaines étapes concernant cette CCSPL : réception des réponses promises par la CCB à nos questions, réception de leur projet de PV, envoi de nos demandes de compléments/rectifications du PV,

Les relations avec la CCB n'ont jamais été faciles, elles sont très difficiles maintenant.

Nous avons l'ambition de leur faire comprendre que nous ne renoncerons pas à notre responsabilité de vigilance au nom des usagers, par un travail sérieux sur les informations qu'ils ont l'obligation de

nous communiquer, ou que nous pouvons obtenir par ailleurs, et par l'utilisation des moyens légaux dont nous pouvons disposer.

C. La SPL Eau Services Haute-Durance (présenté par Pierre) :

[pour faciliter la compréhension du lecteur de ce PV, nous reproduisons ici ce que nous avons écrit au sujet de la SPL dans notre PV de l'année dernière :

*Nous étions favorables à la reprise de l'assainissement – et à terme, dans le cadre de la loi NOTRe, de l'eau potable- par la SPL ESHD créée en 2016
Mais à la double condition que celle-ci fasse du bon travail, sous le contrôle effectif démocratique des élus et des usagers.
Une SPL – société publique locale- est une société de droit privé intégralement détenue par les collectivités auxquelles elle rend service : chez nous les municipalités de Briançon, Monétier, Villar Saint Pancrace, La Grave, Névache, Puy Saint André, Cervières, Montgenèvre et CCB.
Elle n'est donc pas soumise aux règles du secteur public : code des marchés publics, contrôle de légalité ... sa gestion est souple.*

Sous la mandature du précédent maire de Briançon, nous avons œuvré -avec difficultés- pour exercer notre rôle de vigilance au nom des usagers dans le cadre du COS (Comité d'Orientation Stratégique). Ce COS, institué par les statuts de la SPL, n'a été réuni que 2 fois, puis plus du tout pendant 3 ans, puis il a été supprimé ...

*Après les élections municipales de 2020 le nouveau maire de Briançon a été élu président de la SPL.
→ il a constaté que la situation financière de la SPL était en grave déséquilibre : des investissements importants avaient été engagés sans que les financements correspondants soient en place. De ce fait, par manque de trésorerie, la SPL avait retenu des reversements à plusieurs communes, et à la SEERC, des règlements d'usagers qu'elle avait collectés pour leur compte. Ceci pour des montants très substantiels.
Après la réalisation d'un audit, le nouveau président a pris des mesures de redressement à la fois sur le plan financier et sur le plan opérationnel.
→ pour notre part, nous avons demandé à le rencontrer pour faire le point sur cette situation compliquée, et lui avons confirmé notre souhait de continuer à participer au COS. Nos demandes sont finalement restées lettre morte.
→ il a été évoqué la création d'un «Comité des usagers». A ce jour rien de nouveau.]*

La situation à ce jour :

- pas de réponse à nos demandes de RV, pas de comité des usagers, promesses d'informations complémentaires sans suite, ...
- les différentes informations glanées « par la bande » confirment une reprise en mains sévère des charges d'exploitation pouvant laisser craindre une diminution problématique des moyens d'intervention techniques de la SPL. Ceci risque de remettre en cause un rôle important de cette SPL : la mutualisation de moyens techniques au bénéfice de ses actionnaires.
- enfin sur le sujet qui nous paraît essentiel du contrôle démocratique nécessaire de l'activité de la SPL, la pratique actuelle nous apparaît bien peu satisfaisante, notamment au regard des enjeux liés à l'eau d'ici à 2026.

D. La distribution d'Eau potable au Monétier (présenté par Yves) :

Une 2ème réunion a eu lieu à notre demande le 14/12/2021 avec A. Gouel l'adjoint en charge de l'eau (avec participation partielle du maire). Yves, Danièle et Pierre étaient présents pour ESB. Cette réunion a permis d'obtenir des informations sur le chantier de bouclage (eau potable et eaux usées) Lauzet / Casset qui permettra d'enfin remplacer les 2 stations d'épuration sous dimensionnées et obsolètes, ainsi que d'améliorer la ressource en eau potable grâce au captage des Fontettes. Nous avons confirmé notre intérêt pour une analyse des consommations d'eau sur Monétier, maintenant possible avec les compteurs. Nous avons confirmé notre intérêt pour une analyse en commun des comptes de l'eau (ils apparaissent excédentaires mais il faudrait regarder ça de plus près)

Depuis cette réunion il y a 8 mois, et malgré plusieurs relances courtoises, verbales et par mail, nous n'avons même pas reçu de proposition de dates pour une réunion de travail sur les deux sujets ci-dessus ... Visiblement, nos interlocuteurs n'y tiennent pas vraiment. La démarche participative ne leur est pas naturelle !

Parmi les observations et suggestions exprimées par les participants à l'AG :

- sur la connaissance et l'entretien (renouvellement) du réseau d'assainissement, il est rappelé que le concessionnaire doit rendre, en fin de contrat de DSP, le réseau en état correct. Il doit faire le nécessaire pour cela. La CCB doit être particulièrement vigilante là-dessus sur les 10 ans qui restent !
- désapprobation de la dette créée par la SPL envers la SEERC par mauvaise gestion financière, mais autant de désapprobation de la présentation par la SEERC-SUEZ d'un « résultat d'exploitation » complètement faussé.
- il est essentiel qu'ESB continue à participer à ces réunions de CCSPL (trop rares), après avoir travaillé sur les rapports de manière à soulever des bonnes questions. Autrement, ces questions ne figureraient dans aucun débat avec les élus. Le travail d'ESB est utile !
- sur l'action au TA contre la CCB (avenant n°2), ESB aurait pu avoir recours au Médiateur de la République (moins coûteux qu'un avocat ...). Y penser si la réponse du TA est insuffisante.
- sur la SPL ES-HD :
 - qui en fait partie ? Réponse : les communes qui en sont actionnaires (Briançon, Villard Saint Pancrace, Le Monétier, Villar d'Arène, La Grave, Puy Saint André, Montgenèvre, Névache), et la CCB.
 - on observe l'opacité de la SPL (ce qui n'est pas nouveau ...). Certes, ESB arrive à obtenir quand même des informations, mais il est déplorable que le comité des usagers, pourtant annoncé officiellement, ne soit pas réuni !
- sur l'eau au Monétier :
 - il est déplorable que la commune soit aussi peu coopérative !
 - qu'en est-il du projet d'alimentation du réseau eau potable de la commune de La Salle ? Réponse : il est maintenant décidé que le branchement Lauzet / Casset se fera (en 2023/24), en même temps que le branchement des eaux usées vers la STEP Pur'Alpes. Il y aura donc un chantier coordonné entre la commune du Monétier et CCB/SEERC-SUEZ.
 - La source des Fontettes est très abondante. Cette ressource complémentaire en eau potable pourra servir à compléter l'alimentation de La Salle. Par ailleurs, cette eau est de très bonne qualité, ce qui améliorera la qualité de l'eau du réseau de Monétier.

DEBAT et

VOTE sur le rapport d'activité : approuvé à l'unanimité.

Rapport financier (présenté par Gabriel) :

Les chiffres correspondant à l'année 2021 et au 1^{er} semestre 2022 ont été présentés à l'AG et sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents. Nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

VOTE sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

Validation des montants de l'adhésion pour 2022 (présenté par Maurice) :

Pour cette année, le CA propose de reconduire le montant de la cotisation votée en 2021 soit : Individuel : 10 euros, Foyer : 15 euros, Soutien : à partir de 25 euros.

VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité.

Élection au Conseil d'Administration (présenté par Yves) :

Les membres sortants qui se représentent sont : Gaby BELLET, Françoise DOULAT, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Patrick LUBERNE, Yves MASSET, Jacques MATHON, Yves MITTAINE, Patrick REY.

Conformément aux statuts, Pierre GENDRON qui a été élu conseiller municipal de Puy-Saint-Pierre, ne se représente pas, mais il continuera à participer aux travaux du CA sans droit de vote.

Les adhérents souhaitant contribuer au développement de l'association sont invités à nous contacter, ils seront bienvenus pour participer dès maintenant aux travaux du CA, qu'ils pourront le cas échéant intégrer formellement l'année prochaine.

VOTE pour le CA : les 9 candidats sont élus à l'unanimité.

La réunion est levée à 19h40.

Le président remercie l'assistance et invite à continuer les échanges autour d'un verre.
